Image not found or type unknown

Diminution d'heures et perte de salaire

Par **brigitte**, le **01/07/2012** à **08:54**

Bonjour,
je suis contractuelle dans la fonction territoriale depuis 4 années ,on me propose de passer a 21heures au lieu de 26 donc diminution de salaire pour les memes taches , je voudrais savoir si l 'on peut dire que c est de la descrimination.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés